

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**n-Heptanal**  
**10960**

Version / révision  
Remplace la version

5.01  
5.00\*\*\*

Date de révision  
Date d'émission

30-mars-2023  
30-mars-2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

**n-Heptanal**

No.-CAS 111-71-7  
N°CE 203-898-4  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119511471-52

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la  
société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas  
d'urgence Centre Antipoisons Belge  
+32 (0)70 245 245  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 3, H226  
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 2, H315  
Danger pour l'environnement Aquatic Chronic 3; H412

#### Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Heptanal  
10960

Version / révision

5.01

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

**Attention**

### Déclarations de risque

H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

## 2.3. Autres dangers

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

### Évaluation PBT et VPVB

Non demandé

### Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Heptanal	111-71-7	01-2119511471-52	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412	> 88,0

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Heptanal  
10960

Version / révision

5.01

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Appeler un médecin.

#### Ingestion

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

nausée, Respiration coupée, Vertiges.

#### Risque particulier

Oedème pulmonaire, irritation pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec spray au cortisol.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Heptanal  
10960

Version / révision

5.01

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent. L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique). L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**n-Heptanal**  
**10960**

Version / révision

5.01

## Produits incompatibles

acides et des bases  
amines  
oxydants

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Manipuler sous azote, protéger de l'humidité. Conserver à des températures comprises entre -18 et 38 °C (0 et 100 °F).

### Matière appropriée

acier inoxydable

### Matière non-appropriée

acier doux

### Classe de température

T3

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition Belgique

Pas de limites d'exposition établies.

#### DNEL & PNEC

Non demandé. La substance a été enregistrée comme produit intermédiaire transporté isolé qui ne doit être manipulé que dans des conditions strictement contrôlées.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

La substance a été enregistrée en tant que produit intermédiaire isolé transporté et doit être manipulée dans le respect de conditions sévères contrôlées durant toute sa durée de vie, selon l'article 18.4, REACH.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**n-Heptanal**  
**10960**

Version / révision

5.01

## Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

## Équipement de protection individuelle

### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc butyle
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 3
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0.3 mm
<b>Temps de pénétration</b>	env 50 min

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 2
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	env 25 min

### Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

### Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Heptanal  
10960

Version / révision

5.01

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide				
Couleur	incolore				
Odeur	fruité				
Seuil olfactif	donnée non disponible				
Point de fusion/point de congélation	-42 °C				
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	156 - 160 °C @ 1013 hPa				
Méthode	OECD 103				
Inflammabilité	Inflammable				
Limite inférieure d'explosivité	0,78 Vol %				
Limite supérieure d'explosivité	15,23 Vol %				
Point d'éclair	42 °C @ 1013 hPa				
Méthode	EU A.9				
Température d'auto-inflammabilité	205 °C @ 990 hPa				
Méthode	EU A.15				
Température de décomposition	donnée non disponible				
pH	3,53 (2,03 g/l dans l'eau @ 20 °C (68 °F))				
Viscosité cinématique	1,197 mm <sup>2</sup> /s @ 15 °C				
Solubilité	2,03 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105				
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	2,8 @ 20 °C (68 °F) OECD 117				
Pression de vapeur					
Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
5	0,5	0,005	20	68	EU A.4
28	2,8	0,028	50	122	EU A.4
Densité et/ou densité relative					
Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
0,819	20	68	OECD 109		
Densité de vapeur relative	3,94 (Air=1) @20 °C (68 °F)				
Caractéristiques des particules	Non applicable				

### 9.2. Autres informations

Dangers d'explosion	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Propriétés comburantes	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Poids moléculaire	114,18
Formule moléculaire	C7 H14 O
log Koc	1,96 calculé
Constante de dissociation	pKa -5,2 @ 20 °C (68 °F) (calculé)
Indice de réfraction	1,411 @ 20 °C
Tension de surface	25,68 mN/m @ 30 °C (86 °F)
Vitesse d'évaporation	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**n-Heptanal**  
**10960**

Version / révision

5.01

## 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses se produisent en présence d'acides, de bases ou d'agents oxydants. Cette réaction est exothermique et peut générer de la chaleur. Possibilité d'auto-inflammation du produit finement divisé. Peut former des peroxydes explosifs.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

## 10.5. Matières incompatibles

bases, amines, acides, oxydants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. S'ils sont chauffés jusqu'à la décomposition thermique, les produits de décomposition suivants peuvent apparaître suivant les conditions. Monoxyde de carbone (CO). dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Heptanal (111-71-7)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	> 5000 mg/kg	rat	OECD 401
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg	lapin	OECD 402
Inhalation	LC0	> 18,4 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	OECD 403

#### Heptanal, CAS: 111-71-7

##### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

##### Irritation et corrosion

#### Heptanal (111-71-7)

Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
---------------------------	--------	----------	---------	--



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**n-Heptanal**  
**10960**

Version / révision

5.01

Peau	lapin	irritant	OECD 404	4h
Yeux	lapin	Irritation légère des yeux	40 CFR Part 163.81	
Peau	Homme	irritant	Modèle de la peau humaine	

## Heptanal, CAS: 111-71-7

### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

<b>Sensibilisation</b>				
<b>Heptanal (111-71-7)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	
Peau	Homme	non sensibilisé	Essai de Maximilisation	

## Heptanal, CAS: 111-71-7

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>Heptanal (111-71-7)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subaiguë	NOAEL: 1750 mg/kg/d (28d)	rat, mâle/femelle	OECD 407 Oral(e)	Références croisées
Toxicité subaiguë	LOAEL: 3500 mg/kg/d (28d)	rat, mâle/femelle	OECD 407 Oral(e)	Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEL: 1000 mg/kg/d (13 Semaine)	rat, mâle/femelle	OECD 408 Oral(e)	

## Heptanal, CAS: 111-71-7

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>Heptanal (111-71-7)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Mutagénicité		lymphocytes humains	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Toxicité reproductrice	NOAEL < 200 mg/kg/d	rat, parental, femelle		OECD 421 Oral(e)	Références croisées Toxicité maternelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**n-Heptanal**  
**10960**

Version / révision 5.01

Toxicité reproductrice	NOAEL 1000 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 421 Oral(e)	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEL 1000 mg/kg/d	rat		OECD 414, Orale	Références croisées Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 1000 mg/kg/d	rat		OECD 414, Orale	Références croisées Tératogénicité
Toxicité pour le développement	NOAEL 300 mg/kg/d	lapin		OECD 414, Orale	Références croisées Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL > 1000 mg/kg/d	lapin		OECD 414, Orale	Références croisées

## **Heptanal, CAS: 111-71-7**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Aucune étude oncologique n'a été effectuée

## **Heptanal, CAS: 111-71-7**

### **Symptômes principaux**

nausée, Respiration coupée, Vertiges.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT SE

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

### **Note**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Toxicité aiguë pour le milieu aquatique**

##### **Heptanal (111-71-7)**

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: 2,9 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: 0,42 mg/l (Biomasse)	OECD 201

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**n-Heptanal**  
**10960**

Version / révision 5.01

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96h	LC50: 12 mg/l	OECD 203
Daphnia magna	48h	EC50: 4,13 mg/l	OECD 202
Boue activée (domestique)	3 h	EC50: 580 mg/l	OECD 209

## Toxicité à long terme

### Heptanal (111-71-7)

Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	EC10: 0,31 mg/l (21 h)	OECD 211	
mortalité	Daphnia magna	NOEC: > 0,82 mg/l (21d)	OECD 211	
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: 0,92 mg/l (3d)	OECD 201 Taux de croissance	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Heptanal, CAS: 111-71-7

#### Biodégradation

63 - 74 % (28 d), Eau d'égout, aérobique, OECD 301 D.

#### Dégradation abiotique

### Heptanal (111-71-7)

Type	Résultat	Méthode
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 4,2 h	calculé
Hydrolyse	Non escomptée	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Heptanal (111-71-7)

Type	Résultat	Méthode
log Pow	2,8 @ 20 °C (68 °F)	OECD 117
BCF	donnée non disponible	

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Heptanal (111-71-7)

Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	25,68 mN/m @ 30 °C (86 °F)	
Adsorption/désorption	log Koc: 1,96	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 80,8 % Sol : 2 % eau: 17,2 % Sédiment : 0,045 % sédiment en suspension: 0,0014 %	calculé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Heptanal, CAS: 111-71-7

#### Évaluation PBT et VPVB

Non demandé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Heptanal  
10960

Version / révision

5.01

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

Heptanal, CAS: 111-71-7

donnée non disponible

### Note

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3056
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	n-Heptaldéhyde
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de restriction en tunnel ADR	(D/E)
Code de classement	F1
Numéro de risque	30

### ADN

Navire à conteneurs ADN

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3056
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	n-Heptaldéhyde
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Heptanal  
10960

Version / révision

5.01

**14.5. Dangers pour l'environnement** non

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de classement F1  
Numéro de risque 30

## ADN

Bateau-citerne ADN  
non autorisé

## ICAO-TI / IATA-DGR

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification** UN 3056

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** n-Heptaldehyde

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 3

**14.4. Groupe d'emballage** III

**14.5. Dangers pour l'environnement** non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** donnée non disponible

## IMDG

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification** UN 3056

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** Heptaldehyde

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 3

**14.4. Groupe d'emballage** III

**14.5. Dangers pour l'environnement** non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

No EMS F-E, S-D

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie

Annexe I, partie 1:  
P5a - c ; en fonction des conditions

### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique

Statut

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**n-Heptanal**  
**10960**

Version / révision

5.01

Heptanal CAS: 111-71-7	régulé
---------------------------	--------

## Inventaires internationales

### **Heptanal, CAS: 111-71-7**

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2038984 (EU)  
ENCS (2)-494 (JP)  
ISHL (2)-494 (JP)  
KECI KE-18269 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)  
TCSI (TW)

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

## **SECTION 16: Autres informations**

### **Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3**

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Abréviations**

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### **Conseils relatifs à la formation**

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### **Sources des principales données utilisées dans la fiche de données**

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### **Autres informations pour la présente fiche de sécurité**

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

L'annexe n'est pas nécessaire car la substance a été enregistrée sous REACH comme produit intermédiaire

### **Clause de non-responsabilité**

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**n-Heptanal**  
**10960**

**Version / révision**

5.01

---

conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**